



NOTE DE SYNTHÈSE SUR LES BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

(Article 107 Loi NOTRe)

BUDGET PRINCIPAL

L'adoption du budget primitif 2024 s'inscrit dans une année calendaire « classique » conformément aux articles L.1612-2 et L.1612-8 du Code Général des Collectivités Territoriales à savoir que le BP doit être voté avant le 15 avril par l'Assemblée Délibérante.

Conformément au cadre réglementaire, la Collectivité a procédé :

- courant décembre au vote des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif,
- lors de la séance du 15 février, à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire de la collectivité.

La séance du 28 mars est consacrée au vote des comptes de gestion et comptes administratifs de l'exercice 2023 du budget principal de la Commune. Comme indiqué en 2023, à l'issue de la procédure administrative réalisée auprès de la Trésorerie, et à des fins de simplification, il sera rappelé ici la clôture ou la mise en sommeil des budgets annexes (caisse des écoles et budget des caves). Au cours de cette même séance, il sera procédé à l'adoption du budget primitif du budget principal de la Collectivité pour l'année 2024.

1. Orientations de l'année 2024

Le Budget Primitif confirme les grandes orientations présentées en séance du 15 février dans le Rapport d'Orientation Budgétaire.

En section Investissement le montant des dépenses s'élève à 2 240 468.35 € (dont 118 291.52 € de restes à réaliser) €. Les principales dépenses porteront sur :

- le financement de l'atelier culinaire (achèvement des travaux prévu en septembre 2025),
- la finalisation du chantier de rénovation des 3 logements de fonction en 6 logements sociaux (achèvement des travaux prévu en juin 2024),
- la réparation de la toiture de la bibliothèque, dont le coût est estimé à 100 000.00 € dans l'attente de la validation des travaux par le bureau de contrôle.
- le déploiement de la 4^{ème} tranche de remplacement de l'éclairage public en Led avec installation d'un système de télégestion.
- les travaux de réalisation d'un exutoire des eaux au Parc du Couloubleau pour lutter contre les inondations (achèvement des travaux prévu courant juin 2024).

Une liste détaillée des autres projets d'investissement est jointe à la présente note.

En section Fonctionnement, le montant total des dépenses s'élève en 2024 à 6 291 621.15 €. La présentation de ce budget s'appuie sur une volonté de répondre à des objectifs de gestion rigoureuse et maîtrisée applicables à court terme, à savoir :

- **Maîtrise du coût de l'énergie :**

La Collectivité concentrera son attention prioritairement sur la maîtrise des dépenses en lien avec la consommation d'énergie dans l'ensemble des bâtiments municipaux. Pour anticiper la hausse des coûts

annoncée, la Collectivité a fait le choix dès 2020, de concentrer son investissement sur des travaux en faveur de cet objectif d'économie :

- isolation des combles de la quasi-totalité des bâtiments municipaux,
- isolation des combles et remplacement des menuiseries à l'école maternelle,
- installation de têtes thermostatiques sur les radiateurs de l'Hôtel de Ville,
- poursuite du remplacement de l'éclairage public par des Led et installation de système de télégestion pour une modulation de l'intensité sur certaines voies,
- remplacement des néons de l'école maternelle par des Led (en cours),
- mise en place d'électrovannes sur les 4 principaux compteurs d'eau de la commune pour être alerté de potentielles fuites et mieux contrôler les consommations au quotidien.

- **Réalisation de travaux en régie**

A la faveur de recrutements ciblés autour de compétences techniques fortes, la Collectivité a fait le choix de diminuer significativement le recours systématique aux entreprises extérieures pour la réalisation de travaux désormais pris en charge en interne par des agents municipaux formés. Cette volonté s'est traduite en 2023 par la réalisation de travaux de maçonnerie, électricité, peinture, ... dans les différents bâtiments municipaux. Il a également été mis fin au contrat de ramassage des encombrants confié jusqu'alors à Elan.

- **Recherche de recettes régulières pour pallier la diminution des dotations de l'Etat :**

Le budget de la collectivité est contraint par un ensemble de dépenses obligatoires (évolution du coût de l'énergie, part des charges de personnel, pénalités Sru, ...) ainsi que par des dotations de l'Etat parfois variables dont l'évolution est difficilement prévisible. Face à ce constat, la Collectivité de Jouques s'est engagée, courant 2023, dans des procédures dont l'objectif est de produire des recettes régulières et stables à long terme :

- lancement de la procédure des Biens sans maîtres à l'issue de laquelle la Collectivité pourra espérer exercer son droit de propriété sur une trentaine d'hectares,
- mise en location d'un local commercial, contribuant ainsi au dynamisme de l'activité commerciale du village,
- mise en location de 8 logements (6 logements dits « de fonction » + 2 logements au Réal), conventionnés logements sociaux, dont les loyers permettront des recettes régulières,
- poursuite de la vente de biens mobiliers, non utilisés, aux Domaines.
- mise en place de la vente de coupes de bois issues des forêts communales.

- **Une politique des ressources humaines consolidée**

Depuis 2020, un important travail est conduit auprès des agents pour stabiliser, consolider ou réorganiser les services municipaux. Ainsi les fiches de poste individuelles ont été rédigées par agent et avec l'agent, les primes ont fait l'objet de réajustement, un organigramme de services a été défini, les plans de formations ont été validés, les entretiens individuels ont été mis en place, des agents ont été recrutés sur la base de savoir-faire faisant défaut jusqu'alors.

Dans cette continuité, il a été décidé pour l'année 2024 de :

- recruter un second agent de police municipale au 1^{er} avril 2024,
- inciter les agents à poursuivre des formations professionnalisantes,
- définir, dans le cadre des entretiens, des objectifs individuels mesurables.

2. Vue d'ensemble du budget primitif 2024

Libellé	Budget primitif 2024
FONCTIONNEMENT	
DEPENSE	6 291 621.15 €*
RECETTE	6 291 621.15 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSE	2 240 468.35 €
RECETTE	2 240 468.35 €
TOTAL BUDGET	8 532 086.50 €

*dont 1 795 321.15 € de résultat reporté de l'exercice n-1

**dont 1 371 687.06 € de résultat reporté de l'exercice n-1

La **capacité d'autofinancement** de la Commune en 2023 était de 474 751.00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour 2024, la section s'équilibre à 6 291 621.15 € selon la répartition suivante.

Chapitre	Désignation	Pour rappel ... Montant inscrit au budget prévisionnel 2023	Montant inscrit au budget prévisionnel 2024	Part dans le budget
Chapitre 011	Charges à caractère général	2 277 350.00 €	2 527 500.00 €	40%
Chapitre 012	Charges de personnel	2 200 000.00 €	2 603 450.00 €	41%
Chapitre 014	Atténuation de produits	166 000.00 €	131 765.20 €	2 %
Chapitre 65 et autres	Autres charges	1 057 073.41 €	764 140.66 €	12%
042	Opérations d'ordre	244 220.00 €	264 765.29 €	5%
Total		5 944 643.41 €	6 291 621.15 €	100%

Les dépenses de fonctionnement s'articulent autour des dépenses générales de fonctionnement courantes et les frais de personnel.

Les dépenses liées au fonctionnement courant ont été établies à 2 527 500.00 € (**chapitre 011**), soit une augmentation de 10% par rapport aux dépenses prévisionnelles de l'année dernière. La forte évolution de certains postes de dépenses liée à la conjoncture actuelle oblige à la prudence. Les dépenses prévisionnelles de l'année 2024 ont été estimées avec une marge de 40% par rapport aux dépenses réelles constatées sur l'année n-1.

L'augmentation du coût des fluides explique essentiellement cette évolution. Les mêmes marges d'économie que les années précédentes seront recherchées à savoir :

- optimisation de la gestion des services et le déploiement des contrats en cours,
- poursuite de la réalisation de travaux en régie sans recours systématique aux prestataires extérieurs,
- analyse des économies d'énergie suite aux travaux réalisés dans les bâtiments (isolation, changement de menuiseries, régulation de systèmes de chauffage, ...) en s'appuyant sur le suivi de l'économe de flux, rencontré régulièrement,
- poursuite de la modernisation de l'éclairage public.

Les dépenses de personnel (**chapitre 012**) s'établiront en 2024, à un montant de 2 603 450.00 €, soit une augmentation de 18% par rapport aux dépenses prévues pour l'année 2023. Cette augmentation traduit la volonté de la Commune de Jouques de stabiliser les services municipaux selon l'organisation définie ces dernières années :

- renforcement du service de la police municipale avec l'arrivée d'un second agent au 1^{er} avril,
- validation d'un plan de formations triennal en lien avec les missions et compétences attendues dans les services municipaux,
- maintien des 3 placiers dont la mission est une gestion spécifique du marché de plein vent du dimanche (ces missions ne relevant plus du service de la police municipale)
- recrutement de 8 saisonniers sur les mois de juillet et août,
- mise en place en fin d'année des entretiens professionnels avec la possibilité d'instaurer en 2025 une part de complément indemnitaire annuel basée sur l'engagement professionnel et la manière de servir des agents évalués.

En complément des dépenses liées aux traitements et avancements et dispositifs « Glissement-Vieillesse-Technicité » des agents de la fonction publique territoriale (dont l'augmentation sensible du point d'indice), il est à noter sur 2024 une enveloppe dédiée aux 10 agents recenseurs pour un montant de 17 000.00 €.

Une attention particulière sera portée sur la pénalité SRU¹ (**chapitre 014**), due à la carence de la Commune de Jouques, en logements sociaux. D'un montant de 156 000.00 € en 2023, cette pénalité sera diminuée en 2024 de 37 000€ atteignant 119 000€.

En dépit de cette diminution, le montant alloué à la pénalité alourdit considérablement le budget de la Commune. C'est dans cette perspective de marquer fortement la désapprobation de la Commune, que dès le début de l'année 2023, la Municipalité a fait part aux services de l'Etat de sa volonté d'être exonérée de cette pénalité conformément au titre du décret 2023-17 du 17 février 2023. En l'absence de réponse des services extérieurs, la Commune prend acte de la baisse de la pénalité qu'elle entend consolider en conventionnant 9 nouveaux logements sociaux (rappel : 6 logements sociaux et 3 logements du Réal) qui seront inscrits à l'inventaire SRU fin 2024.

Le **chapitre 65**, consacré aux autres charges de gestion courante, correspond, essentiellement :

- aux indemnités des élus et cotisations afférentes (enveloppe identique à l'année 2023),
- aux subventions pour les associations (enveloppe également identique à l'année 2023) et le CCAS.

Enfin, les **autres charges** correspondent :

- aux charges exceptionnelles à savoir des opérations liées aux sorties d'inventaire suite aux ventes aux Domaines,
- aux dotations pour provisions et dotations aux amortissements.

¹ SRU : solidarité et renouvellement urbain instaurant une obligation de construire 25% de logements sociaux sur la commune.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses :

Pour 2024, la section s'équilibre à 2 122 176.83 € (auxquels s'ajoutent 118 291.52 € de restes à réaliser) **soit un montant total de 2 240 468.35 €.**

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a présenté la liste des opérations d'investissement réalisées en 2023. Ci-dessous, sont **listées les principales opérations** inscrites sur l'exercice 2024 :

<u>Projets d'investissement 2024</u>	<u>Montant TTC</u>
Projet atelier culinaire (financement des études faisabilité et études préalables)	600 000 € (avance 2024)
Projet restructuration des logements de fonction (2 ^{ème} partie)	550 000 €
Bibliothèque	100 000 €
Travaux de canalisation du Couloubleau	150 000 €
Optimisation de l'éclairage public (3 ^{ème} tranche)	77 000 €
Obligations Légales de Débroussaillage (chemins communaux)	40 000 €
Entretiens des chemins	30 000 €
Obligations Légales de Débroussaillage (études et formation)	22 000 €
Aménagement de l'aire de camping-car (2 ^{ème} tranche) + abris vélos	20 000 €
Opérations façade des particuliers	70 000 €
Véhicules	50 000 €
Travaux des crèches	25 000 €
Végétalisation	15 000 €
Alarme socio	20 000 €
Mise aux normes de la téléphonie	20 000 €
Budget participatif	20 000 €
Achats de terres agricoles	20 000 €
Remplacement menuiseries – Petit colombier	20 000 €
Travaux passerelle	18 000 €

Scène démontable	16 000 €
Mise en peinture de la cantine et isolation phonique	10 000 €
Matériel des services techniques	10 000 €
Equipement informatique élémentaire	9 000 €
Protection incendie	8 000 €
Equipement informatique (services municipaux)	7 000 €
Cyber sécurité	7 800 €
Enlèvement tuyau Pont des douches	5 000 €
Remplacement luminaires néons – Ecole maternelle	5 000 €
Jeux extérieurs de la maternelle	5 000 €
Finalisation ABC + livret	4 500 €
Rénovation jardin de la bibliothèque	4 000 €
Equipement police municipale	3 600 €
Matériel cantine (vestiaire + entretien)	2 000 €

Les recettes

Pour permettre d'atteindre l'équilibre budgétaire sur cet exercice et ainsi couvrir l'intégralité des dépenses envisagées, les recettes de la section investissement se répartiront comme suit :

Chap. 13 : subventions d'investissement : 563 683.00 €,

Chap. 10 : dotations, fonds divers et réserves (fctva) : 40 333.00 €

Chap. 040 : opérations d'ordre (amortissements) 264 765.29 €

R 001 : solde d'exécution reporté : 1 371 687.06 €

Les dépenses d'investissement sont au stade du présent budget primitif équilibrées (sans excédent de l'exécution budgétaire 2023 de la section fonctionnement qui sera maintenu dans la section).

BUDGETS ANNEXES de la CAISSE DES ECOLES et de la REGIE DES CAVEAUX

- Conformément aux orientations prises dès 2021, pour des raisons de simplification administrative :
 - le **Budget des caveaux** a été clôturé en 2022.
 - la **Caisse des Ecoles** a été mise en sommeil en 2022.

- Le **budget du CCAS** sera abondé cette année d'une subvention de 20 000.00 €. La demande de subvention initiale a été revue à la hausse compte tenu des nouveaux projets mis en place par le Ccas parmi lesquels les ateliers parentalité ou le soutien à la logistique des Restos du Cœur.
-